

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018 à 19 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------|---|-----------------------|
| • Monsieur URAS | à | Monsieur MANDINE |
| • Madame FANTAUZZO | à | Monsieur JEAN |
| • Monsieur BOUKHECHAM | à | Monsieur AYME |
| • Madame CARELLO | à | Mme BOURGUE |
| • Madame JEAN | à | Madame GROSSO |
| • Madame JUNG | à | Monsieur POSTIAUX |
| • Madame CADVILLE | à | Monsieur VILLEVIEILLE |
| • Monsieur CARREGA | à | Madame DEFRANCE |

Il est fait lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Avril 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis il est fait lecture des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Maire en donne lecture.

ORDRE DU JOUR

➤ **Jury d'Assises 2019**

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort du Jury d'Assises pour l'année 2019.

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE (Associations, Culture, Sport et Fêtes)

1. Subvention pour l'insertion et l'emploi des jeunes à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône une subvention d'un montant de 120 € dans le cadre de la formation d'un jeune apprenti du village, pour l'année 2018. Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au Budget Primitif de l'exercice 2018.

2. Convention avec l'association « Maison Familiale et Rurale » de LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention avec l'Association « MAISON FAMILIALE ET RURALE DE LA ROQUE D'ANTHERON » pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2018. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. Approbation d'une convention de partenariat culturel « SAISON 13 » avec le Département 2018/2019

Rapporteur : Madame RICARD

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de partenariat culturel sur le dispositif « Saison 13 » avec le Département des Bouches-du-Rhône pour 2018/2019, telle qu'elle est présentée. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VIE ECONOMIQUE (Commerce, Artisanat, Entreprises, Agriculture, Emploi, Tourisme)

4. Convention de partenariat DECLALOC entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et Provence Tourisme

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de partenariat « DECLALOC » entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et Provence Tourisme, telle qu'elle est présentée. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIE MUNICIPALE (Finances, Urbanisme, Développement Durable, Communication, Relations avec la CPA)

• **Finances**

5. Modification de l'attribution de compensation de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et annulation de la délibération N° 38/18 du 15 Mars 2018

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le montant révisé de l'attribution de compensation 2018 socle, porté à la somme de 1 728 181 €. Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération N° 38/18.

6. Demande de subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 (FRAT) auprès du Conseil Régional - panneaux signalétiques d'information locale – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'installation de panneaux signalétiques d'information locale dont le coût s'élève à 63.600,00 € HT. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• FRAT	30 %	:	19.080 €
• Fonds propres	70 %	:	44.520 €

Sollicite une subvention du Conseil Régional dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 4762018, article 2315.

7. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide à l'Accessibilité des Services Publics aux Personnes à Mobilité Réduite – Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP 2018) – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les opérations prioritaires ci-dessus, retenues par la Commune dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé pour un coût total de 154.700 € HT soit 185.640 € TTC. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (PMR)	50 %	77.350,00 €
• Fonds propres	50 %	77.350,00 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 4502018, article 2313.

8. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental pour la mise en œuvre du Plan « Climat-Air-Energie-Territorial » pour la rénovation énergétique du logement de la Poste – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les travaux d'amélioration de l'isolation thermique du logement de la Poste dont le coût est estimé à 6.510 € HT soit 7.812 € TTC. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (Climat-Air-Énergie)	60 %	:	3.906,00 €
• Fonds propres	40 %	:	2.604,00 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 3972018, article 2313.

9. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour l'amélioration de l'éclairage public 2018 – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les travaux relatifs à l'éclairage public dont le coût s'élève à 225.000 € HT. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (FDAL)	60 %	:	135.000,00 €
• Fonds propres	40 %	:	90.000,00 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 2642018, article 2315.

10. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre du plan « Climat-Air-Energie-Territorial » - études des performances énergétiques des Bâtiments et logements communaux – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments et logements communaux dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 21.784,00 € HT soit 26.140,80 € TTC. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

• Conseil Départemental (Climat-Air-Énergie)	60 %	:	13.070,40 €
• Fonds propres	40 %	:	8.713,60 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opérations 2572018, 2382018a, 2302018c, 3232018, 2952018, article 2031.

11. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre des Travaux de Proximité pour la mise en sécurité des espaces scolaires et sportifs – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux de mise en sécurité des espaces scolaires et sportifs dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 56.256,45 € HT soit 67.507,74 € TTC. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Départemental (Travaux de proximité) 70 % : 39.379,52 €
- Fonds propres 30 % : 16.876,93 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune - opérations 2302018b, 4822018, 4832018,2312018, articles 2313 et 2315 (V. Hugo).

12. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour les études de faisabilité des bâtiments communaux et logements communaux – Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la réalisation des études de faisabilité des bâtiments et logement communaux dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 29.301,40 € HT soit 35.161,68 € TTC. Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

- Conseil Départemental (FDAL) 60 % : 17.580,84 €
- Fonds propres 40 % : 11.720,56 €

Sollicite une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible. Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune opération 3972018, article 2031.

• **Urbanisme**

13. Avis du Conseil Municipal relatif à l'approbation de la modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur VANHALST

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (21), 7 contre (R.Villevieille, MTh. Cadville, M. Jung, W. Hannon, R. Postiaux, N. Carrega, F. Defrance) et 1 abstention (F. Martinoli) émet un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roque d'Anthéron, tel qu'il est présenté. Dit que la présente délibération sera transmise au Préfet des Bouches-du-Rhône.

14. Dénomination de l'impasse du Hibou Rouge (Rue Jean Giono)

Rapporteur : Monsieur AYME

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le nom de « Impasse du Hibou Rouge » au chemin privé prenant naissance rue Jean Giono et desservant 4 propriétés bâties cadastrées respectivement AP 85, AP 86, AP 87 et AP 88. Dit que la numérotation de ces 4 propriétés sera réalisée lorsque la numérotation en cours de la rue Jean Giono sera terminée. Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

• **Ressources humaines**

15. Mise en concurrence relative à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, par le Centre Département de Gestion 13

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : d'accorder un mandat au CDG 13 (selon 2 possibilités alternatives ou cumulatives)

Possibilité 1 : mandat pour l'appel à concurrence en assurance complémentaire santé :

- Donne mandat au CDG 13 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire santé, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG 13.

Possibilité 2 : mandat pour l'appel à concurrence en assurance complémentaire prévoyance :

- Donne mandat au CDG 13 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG 13.

ARTICLE 2 : la Commune prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG 13 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Dit que pour chacune des assurances complémentaires, plusieurs formules seront proposées à la Commune. Dit que la durée du contrat est de 6 ans, à effet au 1^{er} Janvier 2019, renouvelable un an.

16. Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 abstentions (R.Villevieille, MTh. Cadville M. Jung, W. Hannon, R. Postiaux), décide de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :

Suppression	Création
2 postes d'adjoint d'animation TNC	2 postes d'adjoint d'animation Ppal 2ème classe TNC
6 postes d'adjoint technique TNC	6 postes d'adjoint technique Ppal 2ème classe TNC
1 poste de gardien de police TC	1 poste de Brigadier-chef principal TC
1 poste d'adjoint technique Ppal 1ère classe TC	

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 Avril 2018



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS